

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

TECHNICIEN EN BUREAUTIQUE

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 avril 2005

TECHNICIEN EN BUREAUTIQUE

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le technicien en bureautique¹ intervient sur des ensembles liés à la micro-informatique et aux réseaux d'ordinateurs, essentiellement au niveau logiciel : installation/désinstallation, entretien et utilisation des systèmes informatiques.

Il assure les différentes fonctions suivantes :

- ◆ mise à jour, diagnostic et résolution de dysfonctionnements « logiciels »,
- ◆ conseil, formation et assistance « logiciels »,
- ◆ support aux utilisateurs (helpdesk).

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique.

Le technicien en bureautique veillera à respecter les règles de déontologie professionnelle (respect du secret professionnel, de la confidentialité, ...).

II – TÂCHES

- ◆ Utiliser un système d'exploitation.
- ◆ Utiliser un réseau local.
- ◆ Utiliser et assurer les tâches élémentaires de la maintenance de réseaux (connexions, gestion des utilisateurs, mots de passe, ...).
- ◆ Utiliser les fonctionnalités des logiciels en vue d'automatiser certaines tâches.
- ◆ Installer/désinstaller, paramétrer et utiliser les principaux logiciels dans un environnement réseau ou non.
- ◆ Justifier du choix d'un logiciel en fonction de l'application à concevoir.
- ◆ Conseiller l'utilisateur sur le choix d'un logiciel ou des fonctionnalités particulières à mettre en œuvre pour accomplir certaines tâches.
- ◆ Participer en tant que personne ressource à l'élaboration de projets.
- ◆ Mettre en œuvre les outils et les procédures assurant la sauvegarde des données, la sécurité et l'intégrité du système informatique.
- ◆ Assurer des fonctions de helpdesk auprès des utilisateurs essentiellement d'un point de vue « logiciels ».
- ◆ Ecouter le client, évaluer ses besoins et le conseiller judicieusement.
- ◆ Appliquer une stratégie de recherche documentaire.
- ◆ Décoder et exploiter les documents techniques rédigés en français ou en anglais.
- ◆ S'adapter à l'évolution technologique.

III – DEBOUCHES

- ◆ Organismes publics, parastataux et privés,
- ◆ Entreprises de tout type et de toute taille,
- ◆ Indépendant (dans le respect de la législation en vigueur).

¹ Le masculin est utilisé à titre épique.